

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 7 MAI 2024 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les membres du conseil suivants :

La conseillère siège no 1, Madame Cathy Roy, présente  
La conseillère siège no 2, Madame Elisabeth Boil, présente  
La conseillère siège no 3, Madame Nadine Pesant, présente  
La conseillère siège no 4, Madame Marjolaine Guillemette, présente  
Le conseiller siège no 5, Monsieur Martin Valcourt, présent.  
La conseillère siège no 6, Madame Sonia Cloutier, présente

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

-----

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024 (résolution)
4. Période de questions : sujets divers
5. Administration et finances
  - 5.1 Présentation du rapport financier 2023 (résolution)
  - 5.2 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
  - 5.3 Finance :
    - 5.3.1 Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 2 avril 2024 selon le règlement 527-23 (résolution)
    - 5.3.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois d'avril 2024 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)
    - 5.3.3 Engagement de dépenses (résolution)
    - 5.3.4 Rapport de la situation financière au 30 avril (dépôt)
  - 5.4 Avis de motion et dépôt de projets de règlement :
    - 5.4.1 Avis de motion et dépôt projet de règlement 331-24 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) et abrogeant le règlement 318-99 (résolution)
    - 5.4.2 Adoption - Règlement 530-24 - Concernant la garde des poules pondeuses à l'intérieur du périmètre urbain sur le territoire de la Ville de Scotstown et abrogation du règlement 490-21 (résolution)
  - 5.5 Programme PRABAM : Mandat vérificateur externe pour le rapport de mission convenu (résolution)
  - 5.6 Avenant à l'entente de vitalisation dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Vitalisation, portion Ententes de vitalisation (résolution)

- 5.7 Demande d'un citoyen : Formation d'un comité et financement à localiser et identifier le cimetière et les tombes du village de Victoria (résolution)
  - 5.8 Municipalité de Hampden : projet FRR volet 4 : Aménagement extérieur avec équipement et aire de repos (résolution)
  - 5.9 Demande à la Sûreté du Québec : surveillance de la vitesse des véhicules sur la rue de Ditton et particulièrement le secteur de l'École Saint-Paul (résolution)
  - 5.10 Journal Haut-St-François – Demande d'appui (résolution)
  - 5.11 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires à venir (résolution)
    - 5.11.1 Entériner la participation des membres du conseil à la consultation de la MRC HSF pour le Schéma d'aménagement : 2 mai 2024 à La Patrie (résolution)
    - 5.11.2 Rencontre MRC HSF : schéma de couverture de risques (résolution)
    - 5.11.3 Tournée de sensibilisation pour mieux comprendre la réalité des personnes citoyennes – 13 mai 2024 (résolution)
    - 5.11.4 Forum sur la sécurité alimentaire du Haut-Saint-François, mercredi 29 mai de 9h30 à 15h30, salle communautaire Jonhville (résolution)
    - 5.11.5 Tournée de sensibilisation aux modes de financement des services d'eau – 4 juin 2024 à Sherbrooke (résolution)
- 6. Sécurité publique**
- 6.1 Incendie
    - 6.1.1 Camion de service 1985 – Vente (résolution)
    - 6.1.2 Réparation des bornes incendie – demande d'estimation (réparation)
  - 6.2 Sécurité publique : Mise à jour du plan d'urgence (résolution)
    - 6.2.1 SDSH : ajout au plan d'urgence de la Ville de Scotstown (résolution)
- 7. Voirie**
- 7.1 Vérification de la fin des travaux de déneigement pour autoriser le paiement du dernier versement aux contrats (résolution)
  - 7.2 Travaux sur le réseau routier
    - 7.2.1 Demande d'estimation : réfection d'une partie de la rue JB-Godin (résolution)
    - 7.2.2 Demande d'estimation pour travaux de pavage (résolution)
  - 7.3 Tarif pour travaux de nivelage par la Municipalité de Hampden (résolution)
  - 7.4 Réception de soumissions pour travaux de tondage (résolution)
  - 7.5 TECQ – Travaux rue de Ditton – Paiement décompte no 9 (résolution)
- 8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**
- 8.1 Pose des collants sur les bacs des résidents (résolution)
  - 8.2 Aqueduc – Nettoyage du réseau – Semaine du 13 mai 2024 (résolution)
  - 8.3 Demande de branchement au réseau d'égout : 165, rue de Ditton (résolution)
  - 8.4 Attestation d'assainissement municipale : offres de services (résolution)

8.5 SDSH : Le camping de la rivière étoilée : demande pour réseaux aqueduc et égout (résolution)

**9. Aménagement, urbanisme et développement**

9.1 Comité consultation d'urbanisme – réaffichage pour pouvoir les postes vacants (résolution)

**10. Loisir et culture**

10.1 Distribution des plants d'arbres : 18 mai 2024 (résolution)

10.2 Camp de Scotstown-Hampden : Entériner une lettre d'appui pour projet de partenariat pour le camp de jour - Ressource en éducation spécialisée (TES) (résolution)

10.3 Projet parc multifonctionnel :

10.3.1 Achat de bandes de patinoires permanentes (résolution)

10.3.2 Achat de barrières (résolution)

10.3.3 Dalle pour module de skate-park (résolution)

10.4 Activité reconnaissance aux bénévoles : organisation et budget (résolution)

10.5 SDSH : traitement des paies – Saison 2024 (résolution)

10.6 La Relève du HSF – Demande pour installation d'armoire / carré de sable / table extérieure (résolution)

10.7 MRC HSF – entériner une lettre d'appui pour projet de partenariat – Consolidation des plateaux sportifs du HSF (résolution)

10.8 Demande d'hébergement pour un groupe de marcheurs (résolution)

10.9 Programme aide financière : En Estrie ça bouge – Dépôt (résolution)

10.10 Fonds AgriEsprit de Fac (résolution)

10.11 ASTROlab – Laissez-passer (tirage) – Information dans l'Info-Scotstown (résolution)

**11. Correspondance, nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia**

11.1 \_\_\_\_\_

11.2 \_\_\_\_\_

11.3 \_\_\_\_\_

**12. Projets à l'étude**

12.1 \_\_\_\_\_

12.2 \_\_\_\_\_

12.3 \_\_\_\_\_

**13. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

**14. Fin de la rencontre (résolution)**

-----

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans l'assistance.

Le quorum est constaté.

2. **Adoption de l'ordre du jour (résolution)**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

2024-05-187

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour remis soit modifié par l'ajout du point 11.1, soit :

11.1 Rapport eau potable – Normes du manganèse

L'ordre du jour est adopté.

**ADOPTÉE**

3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024 (résolution)**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire de la séance du 2 avril 2024 par courrier électronique le 5 avril 2024 et le 26 avril avec les documents pour l'atelier, puis redistribué le 3 mai dernier avec les documents pour la séance du conseil;

ATTENDU QUE les procès-verbaux doivent être approuvés par les membres du conseil qui étaient présents lors de ces séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2024-05-188

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024 est adopté tel que remis.

**ADOPTÉE**

4. **Période de questions : sujets divers**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des gens présents dans l'assistance.

5. **Administration et finances**

5.1 **Présentation du rapport financier 2023 (résolution)**

Monsieur Jérôme Poulin, vérificateur de la firme Raymond Chabot Grant Thorton présente le rapport financier de l'année 2023 et répond aux questions.

Le rapport des états financiers pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2023 est déposé;

2024-05-189

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 est remis aux membres du conseil et que ceux-ci acceptent son dépôt et mandatent Madame Monique Polard, directrice générale, pour le transmettre au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les recettes de fonctionnement et d'investissements totales s'élèvent à 1 878 350 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent au montant de 1 648 900 \$ (incluant 255 092 \$ d'amortissement)

L'année 2023 se termine par un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de : 54 435 \$

Le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2023 est de 112 547 \$

Le surplus accumulé affecté au 31 décembre 2023 : 388 207 \$ se répartit ainsi :

. Eau usée (vidange des étangs d'eau usée) :	93 000 \$
. Aqueduc et égout :	52 000 \$
. Administration :	21 582 \$
. Incendie :	17 457 \$
. Voirie :	10 065 \$
. Autres :	19 969 \$
. Mandat élus :	7 000 \$
. Immobilisation Hôtel de Ville :	29 015 \$
. Terrain :	2 000 \$
. Compteurs d'eau :	14 395 \$
. Route 257 :	45 725 \$
. Budget :	76 000 \$

Endettement total net à long terme est de 3 414 037 \$.

**ADOPTÉE**

**5.2 Rapport des conseillers responsables des comités (information)**

Les membres du conseil n'ont aucun rapport.

**5.3 Finance :**

**5.3.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 2 avril 2024 selon le règlement 407-12 (résolution)**

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 527-23 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 527-23 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

**2024-05-190**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses non prévues effectuées depuis la dernière séance au montant de 793,33 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

<b><u>Fournisseur</u></b>	<b><u>Description</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
CHARACTERE GRAS INC.	Site web : ajout plugging et pages	505,89 \$
CDTEC Calibration	Voirie et incendie : Vérification détecteurs gaz	287,44 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>793,33 \$</b>

**ADOPTÉE**

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024**

**5.3.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois d'avril 2024**  
**ainsi que les comptes courants à payer (résolution)**

Agence des douanes – Revenu Canada	DAS : mars	2 763,37 \$
Revenu Québec	DAS : mars	6 388,93 \$
Association des directeurs municipaux du Québec	Formation 2024-04-16 – Tournée des zone	442,65 \$
Maheux, Jocelyne	Remb. Poste Canada Info Scotstown remboursement	57,21 \$
Désilets, Marc-Olivier	Déplacements mars & portable personnel mai 24	69,80 \$
Pesant, Nadine	Portable personnel mai 2024	25,00 \$
Cloutier, Sonia	Portable personnel mai 2024	25,00 \$
CARACTERE GRAS	Site web : ajout plugging et pages	505,89 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-04-03	390,69 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-04-02	405,66 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-04-04	363,73 \$
Ass. Coop. A. La Patrie	Chalet loisirs : mur séparateur et porte	604,64 \$
Marché Désilets	HV : 5 bouteilles d'eau et dépôt	24,95 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	218,24 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-04-09	363,70 \$
Ressort Robert	Voirie : tracteur John Deere	514,00 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-04-08	180,46 \$
Le Groupe Déziel	Incendie: inspection camion L919237	242,54 \$
MAHEUX, Jocelyne	Remb : Amazon : pancarte métal GLS	15,99 \$
Visa Desjardins	CSLE - Renouvellement adhésion	75,00 \$
Visa Desjardins	HV : Walmart - 2 cafés Folgers (816g)	23,94 \$
Hydro Québec	Éclairage public - 1 au 31 mars 24	658,32 \$
Hydro Québec	Parc Walter-MacKenzie – Chaumière	36,94 \$
Valoris / Régie interm.	Site enfouissement et redevances	2 177,44 \$
Visa Desjardins	Fourn. bureau : souris + haut-parleur pr portab	196,31 \$
Visa Desjardins	Voirie : masque antipoussière – bouchons Oreilles	98,82 \$
Visa Desjardins	Papeterie : rembourser par petite caisse	18,99 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-04-10	330,64 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-04-11	219,05 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-04-16	182,43 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-04-15	314,18 \$
Charron René	Déplacements et repas à formation	85,10 \$
Mécan. Jean-Marc Roy	Camion de service incendie – Travaux # 3	5 669,86 \$
Visa Desjardins	Voirie : carburant camionnette	174,66 \$
Ass. Coop. A. La Patrie	LSHLC bte lettres -Garage peinture – HV colle Lepage	247,68 \$
Urbatek	Mars 2024 - Inspection bâtiment et en environnement	1 069,27 \$
AQUATECH	Serv. prof. sur demande - perte alimentation aqueduc	397,53 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-04-17	290,36 \$
Beauchesne Daniel	Location machinerie -Travaux au 28 Albert - fuite d'eau	135,00 \$
Beauchesne Daniel	Location machinerie - Travaux rue JB-Godin 6 mars 2024	180,00 \$
Beauchesne Gaétan	Travaux - Rampe élection. déchargement équip. Skatepark	160,00 \$
Centre rén. G. Doyon	Eaux Usées : tremclad aérosol noir	16,07 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024**

PHCIE Desruisseaux et Ass., Angus inc.	HV : batteries pour le défibrillateur	40,23 \$
Valoris / Régie Interm. Ass. Coop. A. La Patrie	Site enfouissement et redevances Garage : semence pelouse – huile 5W-30	190,96 \$ 244,60 \$
2547-0857 Québec Inc. (Infotech)	Papeterie : nouveaux chèques	417,21 \$
Polard, Monique	Remb. Petite caisse : 21 lettres Recommandées : lettres arr. taxes	273,94 \$
Polard, Monique	Déplacements Avril 2024 : MRC + Sherb: formation	111,86 \$
Maheux, Jocelyne	Remb. AMAZON: surligneurs, cartouche encre, duo-tangs	119,50 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-04-24	326,38 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-04-25	214,58 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-04-22	288,63 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-04-23	329,79 \$
Hydro Québec	Hôtel de Ville	1 533,38 \$
Ass. directeurs mun. Québec	Adhésion 2024	569,13 \$
Dubé, Diane	Concierge - Avril 2024	212,50 \$
Eurofins EnvironexX	Rapport analyse eau potable	281,69 \$
Eurofins EnvironexX	Rapport analyse eau usée	257,54 \$
Location Cookshire	Incendie : location remorque fermée al. 6,5 x 14 Avril 2024	827,82 \$
Charron, René	Déplacements et repas - 2024-04-26	69,32 \$
Hydro Québec	Chalet - 24 Hope	175,50 \$
Hydro Québec	Pompape - 157 Victoria Ouest	55,78 \$
Hydro Québec	Pavillon - 17 rue Du Parc	169,75 \$
Hydro Québec	Bloc sanitaire - 11 rue Du Parc	141,88 \$
Hydro Québec	Poste chlore - 423 route 257 Sud	1 691,80 \$
Aquatech	Février 2024 : Exploitation des réseaux municipaux	5 118,69 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-04-29	154,41 \$
Mécan. Jean-Marc Roy	Camion de service incendie – Travaux # 4	6 714,54 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	124,00 \$
Valoris / Régie Interm.	Traitement Putrescibles	254,46 \$
Hydro Québec	Poste pompape - 64 Victoria E	40,89 \$
Hydro Québec	Station épuration - 163 Victoria E	971,77 \$
Hydro Québec	Poste pompape - 5 Peupliers	38,19 \$
Hydro Québec	Poste pompape princ. - 2 victoria E	1 010,06 \$
Hydro Québec	Éclairage public	666,24 \$
Fonds d'Inf. territoire	Frais avis de mutation	7,15 \$
Alarme CSDR	HV : Renouvellement contrat surveil.	187,22 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-04-30	392,46 \$
Aquatech	Avril 2024 Exploitation des réseaux municipaux	5 118,69 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	148,80 \$
Cloutier, Rémi	Déneigement 2023-2024 : rues et chemin accès - final	6 093,68 \$
Ressort Robert	LSHLC : graisse tube	31,56 \$
Agence des douanes – Revenu Canada	DAS : avril	2 160,93 \$
Revenu Québec	DAS : avril	5 332,89 \$
CDTEC Calibration	Voirie et incendie : Vérification détecteurs gaz	287,44 \$
Hydro Québec	Parc	32,69 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-05-01	377,19 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024**

Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-05-06	352,66 \$
Transp. Guillette & Frères	Rue Osborne : rechargement gravier et terre pelouse	14 837,52 \$
Raymond C. G. Thorton	Mission audit 31-12-2023	12 733,48 \$
Rémunération	Du 1er mars au 31 mars 2024	31 393,54 \$
Rémunération	Du 1er avril au 30 avril 2024	13 815,67 \$
	Total :	143 300,63 \$

**2024-05-191**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les comptes sont acceptés et que la directrice générale est autorisée à procéder aux paiements des comptes.

**ADOPTÉE**

**5.3.3 Engagement de dépenses (résolution)**

**2024-05-192**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de mai 2024 à la somme de 32 050,00 \$ :

<b>ENGAGEMENT DES DÉPENSES</b>		<b>Mai</b>
<b># POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
<b>CONSEIL</b>		
02-110-00-310	Frais déplacement	250,00 \$
02-110-00-459	Réception	100,00 \$
Sous-total	<b>355,00 \$</b>	
<b>GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE</b>		
02-130-00-310	Frais déplacement	250,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	400,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	400,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	400,00 \$
02-130-01-414	Informatique - Logiciels : ren. Office 365	- \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	600,00 \$
Sous-total	<b>2 050,00 \$</b>	
<b>SÉCURITÉ INCENDIE</b>		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	400,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	400,00 \$
Sous-total	<b>4 250,00 \$</b>	
<b>VOIRIE</b>		
02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules entretien réparation	300,00 \$
02-320-00-620	Gravier, asphalte, abat-poussière	1 500,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024**

02-320-00-630	Carburant huile graisse diesel	600,00 \$
02-320-00-640	Petits outils accessoires	150,00 \$
02-320-00-650	Ent. Et réparation équipement outils	300,00 \$
02-320-00-684	Équipements sécurité pour employés	100,00 \$
Enlèvement de la neige		
02-330-00-513	Location équipements	- \$
02-330-00-525	Entretien et réparation - Véhicules	300,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile et graisse	1 000,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	150,00 \$
02-330-00-684	Équipement sécurité pour employés	50,00 \$
Sous-total		<b>5 950,00 \$</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	550,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-414-00-513	Location machineries	600,00 \$
02-415-00-513	Location machineries	600,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Service intermunicipal LSHLC		
02-455-55-310	LSHLC - Frais déplacement et repas	100,00 \$
02-455-55-446	LSHLC - Services chauffeur de camion	1 000,00 \$
02-455-55-525	LSHLC - Entretien/réparation véhicules	1 000,00 \$
02-455-55-631	LSHLC - Carburant pour véhicule	5 000,00 \$
02-455-55-640	LSHLC - Pièces et accessoires	100,00 \$
02-455-55-684	LSHLC - Équipement, vêtement sécurité	200,00 \$
02-455-55-724	LSHLC - Achat équipements	500,00 \$
Sous-total		<b>16 950,00 \$</b>
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>		
Sous-total		<b>- \$</b>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
02-701-30-522	Patinoire entretien et réparation	100,00 \$
02-701-50-513	Location machineries	400,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	500,00 \$
02-701-50-522	Entretien bâtiments	300,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	500,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	300,00 \$
Sous-total		<b>2 500,00 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL:</b>	<b>32 050,00 \$</b>

**ADOPTÉE**

**5.3.4 Rapport de la situation financière au 30 avril 2024 (dépôt)**

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales a été remis de façon électronique aux membres du conseil avec les documents pour la séance en date du 30 avril 2024.

**5.4 Avis de motion et dépôt de projets de règlement :**

**5.4.1 Avis de motion et dépôt projet de règlement 331-24 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) et abrogeant le règlement 318-99 (résolution)**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, présente le projet de règlement n° 531-24 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) et abrogeant le règlement 318-99;

2024-05-193

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les membres du conseil confirment que ce dossier a été discuté lors de l'atelier du 30 avril 2024 et qu'ils ont reçu copie du projet pour l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, l'AVIS DE MOTION est donné et le règlement 531-24 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) et abrogeant le règlement 318-99;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 525-23.

**ADOPTÉE**

**5.4.2 Adoption - Règlement 530-24 - Concernant la garde des poules pondeuses à l'intérieur du périmètre urbain sur le territoire de la Ville de Scotstown et abrogation du règlement 490-21 (résolution)**

**Règlement 530-24 autorisant la garde de poules pondeuses à l'intérieur du périmètre urbain sur le territoire de la Ville de Scotstown et abrogation du règlement 490-21 (résolution)**

VILLE DE SCOTSTOWN  
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS  
PROVINCE DE QUÉBEC

---

**Règlement numéro 430-24 - Concernant la garde des poules pondeuses à l'intérieur du périmètre urbain sur le territoire de la Ville de Scotstown et abrogation du règlement 490-21**

---

Adoption du règlement 430-24 autorisant la garde de poules à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de Scotstown et l'abrogation du règlement 490-21.

ATTENDU que la Ville de Scotstown désire favoriser l'agriculture urbaine à l'intérieur du périmètre urbain et par le fait même, autoriser la présence de poules dans ces secteurs ;

ATTENDU qu'un que le règlement 490-21 a été adopté pour un projet pilote d'une durée de trois ans et que le conseil municipal n'avoit reçu aucune plainte à ce sujet depuis l'adoption du règlement;

ATTENDU qu'un le projet de règlement 430-24 a été déposé à la séance du conseil du 2 avril 2024 et l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère, Madame Marjolaine Guillemette à cette même séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE

**2024-05-194**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 530-24 visant à autoriser la garde de poules à l'intérieur du périmètre urbain et l'abrogation du règlement 490-21;

## **CHAPITRE 1 INTERPRÉTATION ET APPLICATION**

### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2 OBJET**

Le présent règlement a pour objet d'autoriser, sous la forme d'un projet pilote, la garde de poules à l'intérieur du périmètre urbain.

### **ARTICLE 3 TERMINOLOGIE**

Pour l'interprétation du règlement, les expressions et les mots ci-dessous signifient :

- 1° : Enclos extérieur : Petit enclos ou parquet extérieur, adossé à un poulailler, entouré d'un grillage sur chacun des côtés et au-dessus, dans lequel les poules peuvent être à l'air libre tout en les empêchant d'y en sortir.
- 2° : Poulailler : Un bâtiment fermé où l'on élève des poules.
- 3° : Poule : Oiseau de basse-cour de la famille des gallinacés, femelle adulte du coq aux ailes courtes et à petite crête.

### **ARTICLE 4 DURÉE DU RÈGLEMENT**

La municipalité peut, en tout temps, suspendre en tout ou en partie l'application du règlement.

En cas de suspension définitive du projet pilote, tout propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain situé à l'intérieur du périmètre urbain, qui garde des poules, devra se départir de celles-ci et procéder au démantèlement du poulailler et de l'enclos, dans un délai maximum de soixante (60) jours suivant la réception d'un avis écrit transmis par la municipalité.

#### **ARTICLE 5 GARDE DE POULES DOMESTIQUÉES**

Les poules doivent être gardées en permanence à l'intérieur du poulailler ou de l'enclos extérieur grillagé, de manière qu'elles ne puissent en sortir librement.

Nombre de poules autorisées : Le nombre maximum autorisé est : 3

Tout coq est interdit.

Il est interdit de garder une ou des poules à l'intérieur d'une unité d'habitation.

#### **ARTICLE 5 NORMES APPLICABLES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN POULAILLER**

##### **ARTICLE 5.1 POULAILLER**

Petit bâtiment fermé servant à la garde de poules et poulets domestiqués.

- 1° Doit inclure un enclos extérieur grillagé ;
- 2° L'intérieur du poulailler doit comprendre :
  - des nichoirs (ou pondoirs) ;
  - des perchoirs où les oiseaux se tiennent la nuit en équilibre ;
  - des mangeoires et abreuvoirs.
- 3° Les poules doivent être gardées en permanence à l'intérieur d'un poulailler comportant un enclos grillagé de manière qu'elles ne puissent en sortir librement ;
- 4° Les poules ne doivent pas être gardées en cage;
- 5° L'aménagement du poulailler et son enclos doivent permettre aux poules de trouver de l'ombre en période chaude;
- 6° La conception du poulailler doit assurer une bonne ventilation et un espace de vie convenable ;
- 7° Les poules doivent être abreuvées à l'intérieur du poulailler ou au moyen de mangeoires et d'abreuvoirs protégés, de manière qu'aucun palmipède migrateur ne puisse y avoir accès, ni les souiller, ni attirer d'autres animaux.
- 8° La superficie minimale du poulailler est fixée à 0,37 m<sup>2</sup> par poule et la superficie minimale de l'enclos extérieur est fixée à 0,92 m<sup>2</sup> par poule. Le poulailler et l'enclos ne peuvent pas excéder une superficie de 10,0 m<sup>2</sup> chacun.
- 9° La hauteur maximale mesurée du sol jusqu'au niveau le plus élevé de la toiture du poulailler ou de l'enclos extérieur ne peut excéder 2,5 m.

**ARTICLE 5.2 LOCALISATION**

- 1° Un maximum d'un (1) poulailler est permis par terrain (lot) d'usage résidentiel ;
- 2° Le poulailler et l'enclos extérieur doivent être situés dans la cour arrière, à au moins 1,5 mètre de toutes lignes de propriétés.
- 3° Le poulailler ne peut pas être dans une zone inondable et/ou dans la bande de protection riveraine ;
- 4° Le poulailler doit être implanté à 30 mètres minimum en tout point de toute source de captage d'eau (puits, etc.) ;

**ARTICLE 5.3 ENTRETIEN, HYGIÈNE, NUISANCES**

Le poulailler et son enclos extérieur doivent être maintenus dans un bon état de propreté et les excréments doivent être retirés du poulailler quotidiennement.

Le gardien des poules doit disposer des excréments de manière hygiénique et en respect des normes environnementales. Il est interdit de disposer des excréments de poules dans le bac à ordures et de compost collecté par la municipalité.

Les eaux de nettoyage du poulailler ou de l'enclos extérieur ne peuvent se déverser sur la propriété voisine.

Aucune odeur liée à cette activité ne doit être perceptible à l'extérieur des limites du terrain où elle s'exerce.

**ARTICLE 4 VENTE DE PRODUITS ET AFFICHAGE**

Il est interdit de vendre les œufs, la viande, le fumier ou autre substances provenant des poules.

Aucune enseigne annonçant ou faisant référence à la vente ou la présence d'un élevage domestique n'est autorisée;

**ARTICLE 5 MALADIE ET ABATTAGE DES POULES**

Pour éviter les risques d'épidémie, toute maladie grave doit être déclarée à un vétérinaire;

Une poule morte doit être retirée de la propriété dans les vingt-quatre (24) heures suivant le décès de l'animal.

**ARTICLE 6 PERMIS ET FRAIS APPLICABLES**

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain situé à l'intérieur du périmètre urbain, qui désire garder des poules, doit préalablement se procurer un permis à cet effet auprès de la municipalité.

Les frais applicables pour ce permis, qui couvre la garde de poule et la construction du poulailler et de l'enclos extérieur, sont de 25 \$.

Si le requérant n'est pas le propriétaire de l'immeuble visé par la demande de permis, celui-ci doit fournir un écrit émanant du propriétaire qui l'autorise à garder des poules à l'adresse visée par la demande.

#### **ARTICLE 7 DROITS ACQUIS**

Un droit acquis peut-être reconnu par le conseil municipal à un propriétaire, un locataire ou l'occupant d'un terrain situé à l'intérieur du périmètre urbain, qui gardait des poules avant l'entrée en vigueur du présent règlement établissant un projet pilote.

Une demande écrite doit être adressée au conseil municipal de la Ville de Scotstown dans un délai de trois (3) mois à compter de la date d'adoption dudit règlement.

Le conseil municipal prendra la décision par résolution du conseil d'accorder un droit acquis à la suite des demandes reçues.

Un registre sera tenu pour l'inscription des droits acquis accordés.

#### **ARTICLE 8 DISPOSITIONS PÉNALES ET INFRACTION**

Quiconque contrevient à l'une des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 300 \$ pour une première infraction. En cas de récidive, les amendes minimales sont doublées.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus.

#### **ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

À la suite de l'adoption du règlement, une période de transition de 30 jours, priorisant les gardiens de poules existants de la municipalité, sera appliquée afin que ces derniers présentent une demande de permis.

Suivant cette période, les nouvelles demandes de permis pourront être analysées pour les nouveaux propriétaires de poulailler, et ce pour une période de 30 jours également.

À la suite de l'émission du permis, un délai de 45 jours sera accordé au titulaire du permis, afin de se conformer au présent règlement.

---

Marc-Olivier Désilets, maire

---

Monique Polard, Directrice générale

Projet de règlement remis aux membres du conseil : 26 mars 2024  
Avis de motion : 2 avril 2024  
Adoption : 7 mai 2024  
Publication : 8 mai 2024  
Affiché et diffusé le : 8 mai 2024

Info-Scotstown : Édition du mois mai 2024, volume 12, numéro 7, distribué à tous les numéros civiques sur le territoire de la Ville de Scotstown et diffusé sur le site web.

**5.5 Programme PRABAM : Mandat vérificateur externe pour le rapport de mission convenu (résolution)**

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) du gouvernement;

CONSIDÉRANT qu'une reddition de comptes est exigée à chacune des municipalités pour vérifier le respect de l'application des conditions de versement exigées;

CONSIDÉRANT que la reddition de comptes doit indiquer les travaux réalisés au cours des années financières 2021 à 2024 et les coûts réels de leur réalisation;

CONSIDÉRANT qu'un rapport d'auditeur externe validant la reddition de comptes finale sur la base des coûts réels devra être transmis au ministère;

EN CONSÉQUENCE,

**2024-05-195**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le Conseil municipal de la Ville de Scotstown mandate la firme Raymond Chabot Grant Thorton, pour l'audit relatif au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) au montant approximatif de 1 595 \$ taxes applicables en sus.

**ADOPTÉE**

**5.6 Avenant à l'entente de vitalisation dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Vitalisation, portion Ententes de vitalisation (résolution)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François est signataire de l'entente de vitalisation du Volet 4;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown est signataire de l'entente de vitalisation du Volet 4;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont demandé au MAMH la possibilité de prolonger l'entente de vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation a pris connaissance de la lettre du MAMH du 21 mars 2024 stipulant que :

*Vous pourrez engager les sommes relatives aux projets soutenus dans le cadre de votre entente de vitalisation jusqu'au 31 décembre 2026 et dépenser celles-ci jusqu'au 31 décembre 2027;*

CONSIDÉRANT QUE le comité de vitalisation désire se prévaloir de cette nouvelle proposition; il recommande au conseil de la MRC d'en faire l'adoption pour ainsi pouvoir prolonger l'entente vitalisation Volet 4 jusqu'à sa durée maximale autorisée;

EN CONSÉQUENCE

2024-05-196

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE** le conseil de la Ville de Scotstown informe le MAMH par cette résolution qu'elle se prévaut de la proposition et de pouvoir engager les sommes relatives aux projets soutenus dans le cadre de son entente de vitalisation jusqu'au 31 décembre 2026 et dépensées celles-ci jusqu'au 31 décembre 2027; tel que recommandé par le comité de vitalisation.

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown signe un avenant à cet effet et mandate le directeur-général et greffier-trésorier à signer tout document relatif à ce dossier.

**ADOPTÉE**

**5.7 Demande d'un citoyen : Formation d'un comité et financement à localiser et identifier le cimetière et les tombes du village de Victoria (résolution)**

Considérant la réception d'une demande d'un citoyen pour la formation et le financement pour localiser le cimetière et les tombes du village de Victoria;

Considérant que ce projet vise la localisation des tombes et leur identification, car comme il mentionné par le citoyen, ces gens ont quitté leurs maisons et sont venus dans un nouveau pays, sans services publics ni confort modernes, ils se sont battus et ont lutté et sont finalement morts ici en essayant de refaire leur vie et de construire une nouvelle ville ;

2024-05-197

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil reconnaissent que les fondateurs du village de Victoria méritent des hommages, mais que les ressources actuelles de la ville ne permettent pas un tel projet.

Qu'il est suggéré au citoyen ayant transmis la demande au conseil municipal de s'informer auprès de différentes instances religieuses qui peuvent détenir des registres et obtenir des informations de localisation ou auprès du Ministère de la Culture ou à tous organismes qui étudie l'histoire de la région.

**ADOPTÉE**

**5.8 Municipalité de Hampden : projet FRR volet 4 : Aménagement extérieur avec équipement et aire de repos (résolution)**

Considérant que la Municipalité du Canton de Hampden veut déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme FRR volet 4 vitalisation visant un projet de « Aménagement extérieur avec équipements sportifs et aire de repos » au montant de 82 010,67 \$ incluant les taxes;

Considérant que la Municipalité du Canton de Hampden demande à la Ville de Scotstown d'être partenaire et d'appuyer ce projet en fournissant un montant de 36 904,80 \$ à même son enveloppe financière disponible du FRR volet 4 et une somme monétaire de 5 % du montant total, soit la somme de 4 100,53 \$ comme stipulé dans le Formulaire de dépôt de la Municipalité du Canton de Hampden en date du 15 mai 2024;

2024-05-198

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville appui le projet déposé par la Municipalité du Canton de Hampden, dans le cadre du Programme FRR volet 4 vitalisation pour un « Aménagement extérieur avec équipements sportifs et aires de repos » selon les modalités du formulaire ;

Que les membres du conseil de la Ville de Scotstown s'engagent à participer au projet de « Aménagement extérieur avec équipements sportifs et aires de repos » et à assumer une partie des coûts selon les informations énoncées dans le préambule de cette résolution et conditionnellement à ce qu'un panneau soulignant l'aide financière de la Ville de Scotstown soit installé directement sur les lieux du projet ;

Le conseil de la Ville de Scotstown autorise le dépôt du projet de la Municipalité du Canton de Hampden dans le cadre du volet 4 – soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité.

**ADOPTÉE**

**5.9 Demande à la Sûreté du Québec : surveillance de la vitesse des véhicules sur la rue de Ditton et particulièrement le secteur de l'École Saint-Paul (résolution)**

Considérant que la Ville de Scotstown reçoit de nombreuses plaintes concernant la vitesse des véhicules sur la rue de Ditton et que plusieurs conducteurs effectuent l'arrêt à l'intersection de la rue de Ditton et la rue Hope très rapidement;

Considérant que l'École primaire Saint-Paul est située sur la rue de Ditton et que plusieurs élèves traversent cette rue pour se rendre à l'école;

Considérant qu'au cours des dernières années, la ville a réduit la vitesse dans la zone scolaire à 30 km/h et que les panneaux de signalisation à cet effet ont été installés;

Considérant qu'au cours des derniers mois, la ville a installé un afficheur de vitesse électronique à l'entrée du périmètre urbain sur la rue de Ditton pour aviser les conducteurs provenant de Hampden de respecter la vitesse permise;

Considérant que la direction de l'École Saint-Paul a fait part dernièrement à la ville qu'il serait avantageux d'avoir une présence plus fréquente de la Sûreté du Québec sur les lieux pour sensibiliser les conducteurs;

Considérant que malgré les efforts de la Ville de Scotstown, les plaintes concernant la vitesse des véhicules sont toujours reçues;

2024-05-199

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal transmette une demande à la Sûreté du Québec pour obtenir un soutien et une présence plus fréquente pour contrer les excès de vitesse sur la rue de Ditton et le respect de l'arrêt obligatoire surtout dans la zone scolaire.

**ADOPTÉE**

**Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, se retire de la discussion, du vote et de l'adoption de la résolution 2024-05-200 en lien avec le point 5.10 inscrit à l'ordre du jour concernant : Journal Haut-St-François – Demande d'appui (résolution).**

**5.10 Journal Haut-St-François – Demande d'appui (résolution)**

Considérant la demande de soutien du Journal régional Haut-Saint-François en raison de la fin de diffusion du Publisac, par lequel le journal était distribué à toutes les portes gratuitement, ce qui représente une augmentation des frais de distribution qui devront être payés à Postes Canada;

Considérant que leur demande de soutien vise à faire pression en demandant au gouvernement fédéral de permettre la distribution du journal par Postes Canada sans frais;

**2024-05-200**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu

Que la Ville de Scotstown rejette la demande d'appui du journal Le Haut-Saint-François pour le motif qu'il existe un journal local communautaire pour la Ville de Scotstown et de la Municipalité du Canton de Hampden depuis plus de 20 ans, soit L'Événement qui a pour but d'informer les citoyens et que ce journal communautaire a toujours dû payer les frais de Postes Canada pour la distribution sur le territoire des deux municipalités;

Que la Ville de Scotstown diffuse un bulletin municipal sur son territoire selon une fréquence de 8 à 10 numéros annuellement pour fournir des diverses informations municipales d'intérêt public aux citoyens et que ce bulletin est distribué de porte en porte par Postes Canada et que la ville doit acquitter les frais exigibles par la société d'État.

**ADOPTÉE**

**5.11 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires à venir (résolution)**

**5.11.1 Entériner la participation des membres du conseil à la consultation de la MRC HSF pour le Schéma d'aménagement : 2 mai 2024 à La Patrie (résolution)**

Considérant la tenue d'une consultation publique de la MRC du Haut-Saint-François pour le schéma d'aménagement qui a eu lieu le 2 mai dernier à La Patrie;

Considérant que l'information de cette consultation publique a été reçue entre deux séances du conseil empêchant l'adoption d'une résolution pour permettre aux élus intéressés d'assister et de rembourser les frais de déplacement;

**2024-05-201**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine la participation des élus intéressés par ce dossier et rembourse les frais de déplacement.

**ADOPTÉE**

**5.11.2 Rencontre MRC HSF : schéma de couverture de risques (résolution)**

Considérant la MRC du Haut-Saint-François organisera une rencontre pour le dossier du Schéma de couverture de risques au cours des prochains jours et que les élus et directeurs généraux seront invités à assister à ladite rencontre ;

**2024-05-202**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la participation des élus intéressés, de la directrice générale et du directeur incendie à cette rencontre lorsque la date sera connue. Les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur.

**ADOPTÉE**

**5.11.3 Tournée de sensibilisation pour mieux comprendre la réalité des personnes citoyennes – 13 mai 2024 (résolution)**

Attendu que le Service d'organisation communautaire - RLS du Haut-Saint-François, CLSC de East Angus, Direction de santé publique Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke organise une tournée de sensibilisation pour mieux comprendre la réalité des personnes citoyennes,

Attendu que cette tournée aura lieu le 13 mai prochain et que les élus sont invités à participer à cet événement;

**2024-05-203**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la participation de Madame Nadine Pesant, conseillère à participer à cette tournée ainsi que tous les élus intéressés. Les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur.

**ADOPTÉE**

**5.11.4 Forum sur la sécurité alimentaire du Haut-Saint-François, mercredi 29 mai de 9h30 à 15h30, salle communautaire Jonhville (résolution)**

Attendu l'invitation reçue pour participer à la première édition du forum « Pour que la faim prenne fin », le mercredi 29 mai 2024 de 9h30 à 15h30 à la salle communautaire de Johnville située au 62 chemin Jordan Hill, organisée par les membres de la concertation en sécurité alimentaire du HSF;

Attendu que ce forum offre l'opportunité d'en apprendre davantage sur l'insécurité alimentaire sur le territoire du Haut-Saint-François et les leviers possibles pour favoriser la sécurité alimentaire;

**2024-05-204**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la participation des élus intéressés et de la directrice générale à participer à cette tournée ainsi que tous les élus intéressés. Un dîner sera offert gratuitement. Les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur.

**ADOPTÉE**

**5.11.5 Tournée de sensibilisation aux modes de financement des services d'eau – 4 juin 2024 à Sherbrooke (résolution)**

Attendu que dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), Réseau Environnement, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), lance une tournée régionale de sensibilisation aux modes de financement de l'eau potable à l'intention des élus municipaux ;

Attendu que l'objectif de cette tournée est d'informer les élus municipaux sur l'importance de l'économie d'eau potable et de la tarification, tout en favorisant le partage d'idées et de bonnes pratiques ;

Attendu que cette formation prend tout son sens dans le cadre de la SQEEP 2019-2025 et que la Stratégie a déjà démontré son efficacité, avec une réduction significative de près de 15,4% du volume d'eau distribué entre 2011 et 2019;

Attendu que la tournée est offerte à Sherbrooke le 4 juin 2024 ;

**2024-05-205**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la participation des conseillères, Mesdames Nadine Pesant et Sonia Coutier ainsi que Madame Monique Polard, Directrice générale à participer à la Tournée régionale le 4 juin à Sherbrooke. Le covoiturage sera effectué et les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur.  
**ADOPTÉE**

**6. Sécurité publique**

**6.1 Incendie**

**6.1.1 Camion de service 1985 – Vente (résolution)**

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution 2024-02-080 lors de la séance du 6 février 2024 concernant l'achat d'un nouveau camion de service pour le Service incendie de la Ville de Scotstown pour remplacer le camion actuel 1985;

Considérant que le camion 1985 a subi une transformation pour enlever le fourgon et que le conseil municipal veut se départir du véhicule;

Considérant que la Ville de Scotstown a reçu une offre d'achat du camion 1985 pour une somme de 500 \$ du Garage Jean-Marc Roy de Cookshire;

**2024-05-206**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte l'offre de Monsieur Jean-Marc Roy de Cookshire pour l'achat du camion GMC H75, 1985, numéro de série : 1GDP8C1Y8FV512545, au montant de 500 \$.

Le véhicule est vendu tel quel, sans garantie et/ou inspection exigées par la Société de l'Assurance automobile du Québec ou autres instances gouvernementales;

Que le conseil municipal mandate Madame Monique Polard, directrice générale, pour signer tous documents relatifs à cette vente et au transfert auprès de la Société d'assurance automobile du Québec ou autres instances gouvernementales.

**ADOPTÉE**

**6.1.2 Réparation des bornes incendie – demande d'estimation (réparation)**

Considérant qu'il est essentiel que les bornes incendie soient fonctionnelles pour un service incendie optimal;

Considérant qu'à la suite de l'inspection des bornes incendie effectuée à l'automne 2023, la firme Simo a émis des recommandations pour le maintien et réparation de certaines bornes;

2024-05-207

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande une estimation à la compagnie BF Tech pour les réparations et/ou vérifications suivantes :

1	Impossible à manipuler : manipulation hydraulique à vérifier
9	Remplacer les vis du chapeau du couvercle
10	Cadre du boîtier brisé / fissuré : remplacer du cadre
11	Remplacer la garniture du bouchon 2.5"
15	Réparation urgente - BF fonctionnelle : Problème d'étanchéité de l'écrou de manoeuvre Hydralube Restaurer et remplacer tous les joints toriques du mécanisme supérieur ainsi que la lubrification
17	Remplacer le bouchon 2.5"
18	Boîtier décentré empêchant la manipulation - remplacer le boîtier
20	Remplacer le bouchon 2.5"
31	Impossible à manipuler : Vérifier la manipulation hydraulique informatisée
32	Boîtier trop haut : abaisser le boîtier
33	Boîtier trop haut : abaisser le boîtier
34	Remplacer la garniture du bouchon 2.5"

Que tous autres travaux soient effectués par les employés municipaux si possible, sinon la firme mandatée sera également réservée pour ces travaux.

**ADOPTÉE**

**6.2 Sécurité publique : Mise à jour du plan d'urgence (résolution)**

2024-05-208

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les travaux visant la mise à jour du Pan d'urgence de la Ville de Scotstown soient repris par les conseillers délégués à la Sécurité publique accompagnés de la Directrice générale et coordonnatrice des mesures d'urgence ainsi que du Directeur incendie.

**ADOPTÉE**

**6.2.1 SDSH : ajout au plan d'urgence de la Ville de Scotstown (résolution)**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la ville est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Scotstown reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la ville et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs,

2024-05-209

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le plan de sécurité civile de la Ville de Scotstown doit inclure le Camping de la Rivière étoilée pour la mise en place des dispositions si une évacuation doit être effectuée pour la protection des usagers.

**ADOPTÉE**

**7. Voirie**

**7.1 Vérification de la fin des travaux de déneigement pour autoriser le paiement du dernier versement aux contrats (résolution)**

Attendu qu'une vérification à la suite de la fin de la période hivernale 2023-2024 a été effectuée par Monsieur Martin Valcourt, conseiller délégué à la voirie pour constater si des infrastructures de la Ville de Scotstown ou à des citoyens ont été endommagées lors de l'entretien des chemins d'hiver;

Attendu qu'à la suite de cette vérification, il est indiqué qu'aucun dommage n'a été constaté aux infrastructures municipales et aux propriétés privées;

2024-05-210

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown procède au dernier versement de l'entretien des chemins d'hiver de la saison 2020-2021 selon le devis et contrat.

**ADOPTÉE**

**7.2 Travaux sur le réseau routier**

**7.2.1 Demande d'estimation : réfection d'une partie de la rue JB-Godin (résolution)**

Considérant que le conseil municipal veut procéder à des travaux sur une partie de la rue JB-Godin au cours des prochaines semaines;

Considérant que ces travaux seront l'excavation et le rechargement de l'emprise de la rue et possiblement des travaux de drainage pour canaliser l'écoulement des eaux pour la protection de la rue;

2024-05-211

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que des demandes d'estimations soient transmises auprès d'un minimum de deux compagnies de la région pour les travaux d'excavation, la location de machineries lourdes, la fourniture de matériaux granulaires ainsi que les travaux de drainage d'une partie de la rue JB-Godin lorsque les marques d'identification pour délimiter le secteur des travaux seront installées.

**ADOPTÉE**

#### **7.2.2 Demande d'estimation pour travaux de pavage (résolution)**

Considérant que le conseil municipal étudie la possibilité de procéder à des travaux de pavage sur diverses rues de la municipalité;

2024-05-212

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande une estimation pour des travaux de pavage sur certaines rues auprès d'une entreprise de la région.

La décision sera prise lors d'une séance subséquente.

**ADOPTÉE**

#### **7.3 Tarif pour travaux de nivelage par la Municipalité de Hampden (résolution)**

Attendu la demande transmise à la Municipalité du Canton de Hampden pour qu'ils puissent effectuer les travaux pour le passage de la niveleuse « chemin faisant » ou sur demande sur les routes, rues et/ou chemins suivants pour l'année 2024 et le taux horaire :

- . Rue J.B. Godin;
- . Entrée du Parc Walter-McKenzie;
- . Chemin Dell (secteur de Scotstown), approximativement une fois par année.

Également le passage de niveleuse sur demande approximativement une fois par année si nécessaire (selon les conditions climatiques), aux chemins d'accès suivants :

- . Passage entre les rues Hope et Argyle;
- . Rue Coleman – partie en amont;
- . Prolongement de la rue Gordon;
- . Chemin d'accès au réservoir d'eau potable;
- . Chemin d'accès à la station d'épuration.

2024-05-213

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le taux horaire 154 \$ de l'heure par la Municipalité du Canton de Hampden pour les travaux de nivelage sur les routes de Scotstown pour l'année 2024.

**ADOPTÉE**

**7.4 Réception de soumissions pour travaux de tondage (résolution)**

Entendu la résolution 2024-04-164 adoptée lors de la séance du conseil municipal le 2 avril 2024 concernant la demande d'offres de services pour la tonte de pelouse à deux endroits :

- Contrat # 1  
Hôtel de Ville : terrain avant et arrière.
  
- Contrat # 2  
Ancien terrain de balle et autour du bâtiment du chalet des loisirs.

Entendu la réception des offres suivantes :

- Contrat # 1 : Terrain de l'Hôtel de Ville :

.. Atelier mécanique RC : 2 400 \$ plus les taxes;

- Contrat # 2 : Ancien terrain de balle et autour du bâtiment du chalet des loisirs :

.. Nathalie Lauzon : 2 700 \$ sans taxes;

.. Atelier mécanique RC : 3 100 \$ plus les taxes;

2024-05-214

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte les soumissions les plus basses, soit :

- Contrat # 1 : Terrain de l'Hôtel de Ville : Atelier mécanique RC :  
2 400 \$ plus les taxes, soit un montant total de 2 759,40 \$

- Contrat # 2 : Ancien terrain de balle et autour du bâtiment du chalet des loisirs : Nathalie Lauzon : 2 700 \$ sans taxes;

Des contrats devront être signés stipulant les conditions du conseil.

Le conseil municipal autorise Madame Monique Polard, Directrice générale, à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE**

**7.5 TECO – Travaux rue de Ditton – Paiement décompte no 9 (résolution)**

2024-05-215

SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le dossier est reporté à une séance subséquente, car une vérification finale des travaux effectués l'an dernier doit être faite par la firme d'ingénieurs EXP et l'entreprise T.G.C.

Le rapport de ladite vérification sera remis au conseil municipal pour adoption du paiement final.

**ADOPTÉE**

**8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

**8.1 Pose des collants sur les bacs des résidents (résolution)**

Considérant que les municipalités du regroupement de l'entente intermunicipale du Service de collecte de la route veulent uniformiser les collectes entre les cinq municipalités;

Considérant que le comité du Service de collecte de la route 257 a fait faire des collants qui doivent être apposés sur chaque bac de déchets inscrits aux données de taxation municipales;

2024-05-216

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la tournée des bacs de déchets (couleur noir ou vert) sera effectuée par l'employé des travaux publics lors de la prochaine collecte des déchets;

Qu'un collant sera apposé sur le(s) bac(s) de chaque immeuble selon les informations du registre de taxation, soit :

- . Si le propriétaire paie pour 1 bac de déchets = 1 collant sur le bac;
- . Si le propriétaire paie pour 2 bacs de déchets = 1 collant sur chaque bac.

Un avis sera diffusé dans le prochain Info-Scotstown pour informer les citoyens.

**ADOPTÉE**

**8.2 Aqueduc – Nettoyage du réseau – Semaine du 13 mai 2024 (résolution)**

Considérant que le nettoyage du réseau d'eau potable est effectué deux (2) fois par année selon le contrat en vigueur pour l'exploitation des réseaux municipaux avec la firme Aquatech;

Considérant que la technicienne responsable du secteur de la Ville de Scotstown a planifié les travaux de nettoyage du réseau d'aqueduc entre le 13 et le 15 mai prochain;

2024-05-217

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil municipal acceptent ces travaux et les informations seront diffusées dans la prochaine édition de l'Info-Scotstown et sur la page Facebook;

Que l'employé municipal assistera l'employé de la firme Aquatech lors du nettoyage du réseau d'eau potable;

**ADOPTÉE**

**8.3 Demande de branchement au réseau d'égout : 165, rue de Ditton (résolution)**

Entendu que les propriétaires de la résidence située au 165, rue de Ditton, veulent démolir la résidence actuelle pour la remplacer par une nouvelle résidence au cours des prochains mois;

Entendu la demande transmise à la Ville de Scotstown par les propriétaires pour la possibilité de brancher la nouvelle résidence au réseau d'égout de la ville;

2024-05-218

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la demande de branchement de la nouvelle résidence qui sera construite au 165, rue de Ditton au réseau d'égout municipal aux conditions suivantes :

- . Un permis de démolition devra être obtenu pour la résidence actuelle;
- . Un permis de construction devra être obtenu pour une nouvelle résidence;
- . Le branchement au réseau d'égout de la nouvelle résidence est accepté et les travaux seront exécutés par la Ville de Scotstown sur l'emprise du terrain municipal à la condition que la résidence soit construite dans un délai d'un an suivant l'obtention du permis.

Advenant que la résidence n'est pas construite et habitable dans le délai indiqué précédemment, tous les frais engendrés par la Ville de Scotstown seront facturés aux propriétaires et assimilables aux taxes foncières;

. Les travaux seront effectués selon les normes et/ou lois applicables et sous la gestion de la firme responsable de l'exploitation des réseaux municipaux au besoin;

. Les travaux sur le terrain privé pour relier la résidence au réseau municipal est la responsabilité des propriétaires et à leurs frais.

**ADOPTÉE**

**8.4 Attestation d'assainissement municipale : offres de services (résolution)**

Considérant que la Ville de Scotstown a reçu une communication du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, relative à une attestation d'assainissement municipale qui a été délivrée dans le but de déterminer les conditions, les restrictions et les interdictions applicables à l'exploitation de vos ouvrages d'assainissement;

Considérant qu'une attestation d'assainissement municipale (AAM) est un document légal permettant d'encadrer l'exploitation d'un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU). Un ouvrage municipal visé par une AAM demeure assujetti aux obligations du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU);

Considérant l'adoption de la résolution 2023-12-656 adoptée le 12 décembre 2023 pour la demande d'estimation auprès de différentes entreprises pour préparer les programmes correcteurs et leurs normes exigées pour l'attestation municipale qui devront être remis au ministère;

Considérant la réception de deux (2) offres de services pour le mandat soumis;

**2024-05-219**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte l'offre de services la plus basse reçue de la firme EXP, numéro de référence : 999-24004510-PP (SCOV) en date du 24 avril 2024 selon les termes suivants :

***Offre de service***

***Ville de Scotstown – Attestation d'assainissement municipal  
Assistance technique***

*Le mandat vise à répondre aux demandes suivantes :*

- *La mise à jour des apports industriels d'eaux usées acheminés à la station d'épuration tels que définis à l'article 2 du ROMAEU;*

- *Un plan d'action pour la planification et la réalisation de la vidange de boues dans les étangs comprenant un calendrier de mise en oeuvre des étapes à franchir afin de respecter la date d'échéance fixée au 31 décembre 2025 pour la vidange des boues des étangs;*
- *La transmission des coordonnées géographiques manquantes de l'exutoire du trop-plein en degrés décimaux NAD83 des ouvrages de surverse identifiés au tableau I-B3 de l'attestation d'assainissement;*
- *La mise à jour et la transmission du schéma de procédé de la station d'épuration.*

*Pour cette assistance technique, nous vous proposons une tarification sur base horaire selon le décret 1235-87 du gouvernement du Québec. Nous estimons un budget de départ de 5 000 \$ excluant les taxes applicables. Si ce budget s'avère insuffisant, vous serez avisés en fonction de l'évolution du mandat.*

**ADOPTÉE**

**8.5 SDSH : Le camping de la rivière étoilée : demande pour réseaux aqueduc et égout (résolution)**

Considérant que la Société de Développement Scotstown-Hampden gère le Camping de la rivière étoilée au Parc Walter-MacKenzie et qu'elle envisage la fourniture des services d'aqueduc et égout pour une partie de cet établissement;

Considérant que la Société de Développement Scotstown-Hampden demande à la Ville de Scotstown l'autorisation de procéder à des travaux au Parc Walter-MacKenzie sur le site du camping pour procéder au branchement de quelques sites pour des roulottes et/ou VR au réseau d'aqueduc et d'égout municipaux;

2024-05-220

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la demande de la Société de Développement Scotstown-Hampden pour les travaux au Parc Walter-MacKenzie pour le branchement des sites visés;

Que les travaux seront effectués par la Société de Développement Scotstown-Hampden à leurs frais selon les normes et/ou lois applicables et sous la gestion de la firme responsable de l'exploitation des réseaux municipaux au besoin.

Qu'un plan de localisation des réseaux installés devra être fourni à la municipalité.

**ADOPTÉE**

**9. Aménagement, urbanisme et développement**

**9.1 Comité consultation d'urbanisme – réaffichage pour pouvoir les postes vacants (résolution)**

Entendu l'adoption de la résolution 2024-04-170 lors de la séance du 2 avril 2024 visant la diffusion d'une annonce pour le recrutement de deux (2) personnes pour pourvoir les postes vacants au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une durée de mandat entre un à deux ans selon la décision du conseil municipal;

Considérant qu'à cette date, le conseil municipal n'a reçu aucune candidature;

**2024-05-221**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal poursuive l'affichage pour le recrutement de personnes pour pourvoir les postes vacants au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tant et aussi longtemps que nécessaire.

**ADOPTÉE**

## **10. Loisir et culture**

### **10.1 Distribution des plants d'arbres : 18 mai 2024 (résolution)**

Considérant la demande de plants d'arbres dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts et l'acceptation du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts et de l'Association forestières du sud du Québec d'une quantité d'arbres;

**2024-05-222**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les plants d'arbres seront remis aux citoyens, samedi 18 mai 2024 au Parc Walter-MacKenzie.

Que le conseil municipal mandate Madame Alexandra Bonin, Agente en loisirs pour la distribution des plants lors de cette activité en partenariat avec la Municipalité du Canton de Hampden.

**ADOPTÉE**

### **10.2 Camp de Scotstown-Hampden : Entériner une lettre d'appui pour projet de partenariat pour le camp de jour - Ressource en éducation spécialisée (TES) (résolution)**

Entendu la demande de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton de se joindre à eux pour une demande d'aide financière auprès du Conseil Sport Loisirs de l'Estrie pour l'embauche d'une ressource en éducation spécialisée (TES) partagée entre trois camps de jour pour l'été 2024 et 2025;

Entendu que ce projet vise les camps de jour des Municipalités de La Patrie, Saint-Isidore-de-Clifton et la Ville de Scotstown et que la demande devait être déposée avant la séance du conseil;

Entendu qu'il est plus que primordial de soutenir adéquatement les équipes d'animation dans les camps de jour ruraux. Les équipes d'animation éprouvent de plus en plus de difficulté à bien encadrer les comportements des enfants qui ont des besoins particuliers;

Entendu que l'embauche d'une ressource en éducation spécialisée (TES) serait un atout exceptionnel pour accompagner les jeunes animateurs et animatrices et les aider à mieux faire face à toutes ces réalités;

Entendu que ce projet n'exige aucune somme monétaire de la Ville de Scotstown

2024-05-223

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que par la présente, la Ville de Scotstown entérine le dépôt de la demande d'aide financière et offre son appui en acceptant de collaborer aux différentes étapes du projet, que ce soit pour participer au comité d'embauche de la ressource ou pour soutenir le travail de la personne embauchée avec un prêt de ressource humaine ou matérielle de la municipalité partenaire;

Que ce projet serait un atout indispensable pour le service d'animation estivale qui offre des activités pour les jeunes de Scotstown, mais également aux jeunes de la Municipalité de Hampden;

Que ce projet a le potentiel d'améliorer visiblement le service de camp de jour offert aux familles dans ces trois municipalités et surtout de soutenir adéquatement les jeunes employés à relever des défis qui sont de plus en plus grands depuis la pandémie.

**ADOPTÉE**

### **10.3 Projet parc multifonctionnel :**

#### **10.3.1 Achat de bandes de patinoires permanentes (résolution)**

Considérant que la Ville de Scotstown a fait la demande d'estimation pour l'achat de bandes permanentes pour la patinoire extérieure dans le cadre du projet d'aménagement du Parc multifonctionnel;

Considérant la réception de l'estimation de l'entreprise Agorasport, no 5879 pour des bandes de la patinoire extérieure en aluminium série AGORA 500 pour une grandeur de 60' X 80' sur béton;

2024-05-224

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accepte l'estimation de l'entreprise Agorasport, no 5879 pour des bandes de la patinoire extérieure en aluminium série AGORA 500 pour une grandeur de 60' X 80' sur béton pour un montant de 44 600 \$ plus les taxes pour un montant total de 51 278,85 \$

Que l'estimation inclut les items suivants :

Conception et mise en plan;

- Bande série 500 HDPE Blanc, dessus blanc avec bas bande;
- Portes joueur série 500 (HDPE), polyéthylène grade (A) numéroté blanc, dessus blanc avec bas de bande, quincaillerie calibre professionnelle avec grillage;
- Ensemble de ligne de zone;
- Portes machine série 500 (HDPE). polyéthylène grade (A) numéroté blanc, dessus blanc avec bas de bande, avec grillage;
- Clôture de patinoire extérieure 72" au pourtour;
- Installation de bande de patinoire extérieure incluse;
- Le sol doit être à l'installation de la bande;
- Une attention particulière doit être apportée à l'ouverture et fermeture des portes dans le grillage afin d'éviter le gauchissement;

**ADOPTÉE**

### 10.3.2 Achat de barrières (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a fait la demande d'estimation pour l'achat de barrières électronique pour le passage entre la rue Hope et la rue Argyle dans le but de permettre un secteur sécuritaire pour l'autobus scolaire et les usages des véhicules municipaux;

Considérant la réception de l'estimation de l'entreprise Logic-contrôle, no # 402151, pour la fourniture et l'installation de 2 barrières levantes BL229, avec les équipements;

2024-05-225

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accepte l'estimation de l'entreprise Logic-contrôle, no # 402151, pour la fourniture et l'installation de 2 barrières levantes BL229, avec les équipements pour un montant de 34 834 \$ avant taxes pour un montant total de 40 050,39;

la fourniture et l'installation de 2 barrières levantes BL229 Longueur 19',8"

Fonctionnement à sens unique.

#### Comprenant:

- 1 Contrôleur d'accès IP KT1 avec logiciel de gestion (accès par page Web)
- 1 Lecteur longue distance Nedap avec lecture par TAG embarqué dans les véhicules
- 1 Poteau pour le lecteur Nedap :
- 2 Boitiers de clef de désarmement pour le déneigement 4 Boucles de détection

#### Principe de fonctionnement:

- Barrière (1) entrée contrôlée avec le lecteur Nedap longue distance
- Aucune sortie possible par la barrière (1) sauf si action par clef de désarmement Barrière (2) sortie libre par boucle de détection enterrée dans le sol.
- Aucune entrée possible par la barrière (2) sauf si action par clef de désarmement

#### Important dans cette proposition ne sont pas incluses la fourniture et l'installation de :

Les antennes de transmission réseau point à point, leurs installations, et leurs paramétrages. Les travaux de génie civil

Les bases de béton\* pour : les 2 barrières, les 2 supports de bras de barrière et le poteau. Les conduits\*\* 120V et Data entre barrières et poteaux

1 Coffret Nema4 verrouillable par clefs ou cadenas dimensions 16x16x8 équipées d'un chauffage Hoffman 200W

#### Le client devra prévoir à l'endroit ou seront installées les barrières :

- 2 alimentations électriques 120v sous conduits (alimentations séparées 1 par barrière)
- Les conduits pour acheminer le câble data de la barrière jusqu'au coffret Nema4 extérieur qui sera fixé sur le poteau (B) à hauteur d'homme.

\* Les plans pour les bases de béton seront fournis à l'obtention du contrat

\*\* Les plans et schémas électriques seront fournis à l'obtention du contrat

Que la Ville de Scotstown autorise les travaux d'alimentation par la firme d'électricien de la Ville, soit Électricien Philippe Mercier Inc.

**ADOPTÉE**

### **10.3.3 Dalle pour module de skate park (résolution)**

Considérant que la Ville de Scotstown a fait la demande d'estimation pour une surface (dalle) pavée au parc multifonctionnel pour l'installation du module de skate park;

Considérant la réception de l'estimation de l'entreprise Pavage des Cantons Inc datée du 18 mars 2024;

**2024-05-226**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accepte l'estimation de l'entreprise Pavages des Cantons Inc d'une somme de 3 300 \$ plus les taxes pour un montant total de 3 794,18 \$ pour les travaux suivants :

Pavage : comprend la préparation du terrain, le nivelage final, la compaction, et la pose d'une couche de béton bitumineux de type EB-10s PG58-28 d'une épaisseur de 3 pouces qui donne 2,5 pouces compactés sur une superficie évaluée de 56 mètres carrés. (600 pi. ca.)

**ADOPTÉE**

### **10.3.4 Achat de clôtures (résolution)**

Considérant que la Ville de Scotstown a fait la demande d'estimation pour une clôture au parc multifonctionnel afin de délimiter le terrain de baseball et soccer;

Considérant la réception de l'estimation de l'entreprise Clôtures Orford Inc., datée du 15 novembre 2023;

**2024-05-227**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accepte l'estimation de l'entreprise Clôtures Orford Inc., numéro 46379 au montant de 16 335,10 \$ plus les taxes pour un montant total de 18 781,27 \$ pour les travaux suivants :

#### **Poteau principal**

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 : Tuyau galv. à chaud 3 1/2" x .120 x 7'6" (Galvanise)

Cap de poteau principal galv 3 1/2" [Galvanise]

béton 20mpa [aucune], (10" x 48")

\*\*Sonotube 10" dia. mur 0,115 - Économique [aucune], (10")

#### **Section**

1 > 2 Grillage 2" x 9 x 48", 1.2 oz KK (Galvanise)

2 > 3 Tuyau galv. à chaud 2 3/8" x .100 x 6'6" (Galvanise)

3 > 4 Tuyau galv. à chaud 1 11/16" x .100 x 24' (Galvanise)

5 > 6 Espacement: 8

béton 20mpa [aucune], (8" x 48")

\*\*Sonotube 8" dia. mur 0,095 - Économique (aucune), (8")

- 4 > 5 Barrière double ind. 10' x 48" 4 charnons fixes  
(Galvanise)  
Grillage 2" x 9 x 48", 1.2 oz KK [Galvanise]  
Ens barrière double industrielle 3 1/2" Galv 4 charnières  
(Galvanise)
- 6 > 7 Barrière simple indus 4' x 48" 2 charnons fixes  
(Galvanise)
- 8 > 1 Grillage 2" x 9 x 48", 1.2 oz KK fixes (Galvanise)  
Ens barrière simple industrielle 3 1/2" Galv 2 charnières  
fixes (Galvanise)

**Note**

1 Ce prix est approximatif les conditions du terrain et l'accessibilité peuvent changer le prix

**Installation**

- Inclus Grillage 2" x 9 x 48", 1.2 oz KK  
Inclus Tuyau galv. à chaud 3 1/2" x .120 x 7'6" (Poteau principal)  
Inclus Barrière double ind. 10' x 48" 4 charnons fixes  
Inclus Barrière simple indus 4' x 48" 2 charnons fixes  
Inclus Transport  
Inclus Machinerie

**ADOPTÉE**

**10.4 Activité reconnaissance aux bénévoles : organisation et budget (résolution)**

Considérant que le conseil municipal n'a pu organiser la soirée reconnaissance aux bénévoles au cours du mois d'avril;

**2024-05-228**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal veut toujours organiser une soirée « Hommage aux bénévoles » au cours des prochaines semaines selon la disponibilité et qu'un budget au montant de 200 \$ est autorisé pour offrir des rafraîchissements.

Que le dossier est reporté à une séance subséquente pour fixer la date de cette soirée.

**ADOPTÉE**

**10.5 SDSH : traitement des paies – Saison 2024 (résolution)**

Attendu que la Société de Développement de Scotstown-Hampden embauchera des employés au cours des prochains mois pour la gestion du camping de la rivière étoilée et de certaines activités au Parc Walter-MacKenzie;

Attendu que la Société de Développement de Scotstown-Hampden n'a pas de personnel administratif pour effectuer la gestion des paies des employés et qu'une demande a été faite à la Ville pour procéder à la gestion des paies et des retenues à la source de leurs employés pour ce projet;

**2024-05-229**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown accepte la gestion des paies pour les employés embauchés par la Société de Développement de Scotstown-Hampden au cours de l'année 2024 ainsi que les retenues d'employeur.

Que la Société de Développement de Scotstown-Hampden s'engage à rembourser la Ville de Scotstown de tous les frais engendrés par les paies, retenues à la source, etc., reliés à cet employé.

**ADOPTÉE**

**10.6 La Relève du HSF – Demande pour installation d'armoire / carré de sable / table extérieure (résolution)**

Entendu la demande de l'organisme La Relève du Haut-Saint-François occupant un local au sous-sol de l'Hôtel de Ville pour l'installation d'une armoire ainsi que l'installation d'un carré de sable et d'une table extérieure à l'arrière du bâtiment;

**2024-05-230**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte les demandes de l'organisme La Relève du Haut-Saint-François pour l'installation d'une armoire ainsi que l'installation d'un carré de sable et d'une table extérieure à l'arrière du bâtiment;

Que ces installations sont aux frais de l'organisme.

**ADOPTÉE**

**10.7 MRC HSF – entériner une lettre d'appui pour projet de partenariat – Consolidation des plateaux sportifs du HSF (résolution)**

Entendu la demande de la MRC du Haut-Saint-François d'appuyer une demande d'aide financière auprès du Conseil Sport Loisirs de l'Estrie pour un projet de consolidation des plateaux sportifs du Haut-Saint-François;

Entendu que le projet de consolidation des plateaux sportifs du Haut-Saint-François répond directement à l'un des objectifs de la planification stratégique en loisirs 2022-2026 qui est d'améliorer la complémentarité des programmations et des infrastructures de loisir pour une offre globale diversifiée.

Entendu qu'il vise à répertorier l'ensemble des plateaux sportifs du Haut-Saint-François afin de déterminer les trous de service et d'apporter certaines recommandations dans l'objectif d'établir un mode d'utilisation optimal et concerté. D'après les recommandations de cette concertation, un plan de développement pourra être mis sur place dans l'optique de déployer une offre régionale en loisir.

Entendu que ce projet n'exige aucune somme monétaire de la Ville de Scotstown

**2024-05-231**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que par la présente, la Ville de Scotstown entérine la lettre d'appui avec enthousiasme ce projet en acceptant de collaborer avec le consultant, choisi par la MRC, qui aura la charge de brosser un portrait global des plateaux sportifs sur notre territoire et de l'informer de nos projets de loisirs à venir.

Qu'au terme du projet, la Ville de Scotstown s'engage à prendre en considération les recommandations émises sur nos infrastructures de loisir selon nos capacités et orientations.

Que ce projet est un potentiel de vitalisation régionale et sommes d'avis que le développement d'une éventuelle offre de loisir régionale pourrait être un outil de rétention et d'attraction bénéfique à notre municipalité.

**ADOPTÉE**

**10.8 Demande d'hébergement pour un groupe de marcheurs (résolution)**

Considérant la demande reçue le 25 avril 2024 de marches d'un Sanctuaire à l'autre, qui sont à la recherche d'un hébergement pour 18 marcheurs pour 1 soir seulement soit le 9 août 2024,

**2024-05-232**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte que les marcheurs utilisent la salle du 2<sup>e</sup> étage de l'Hôtel de Ville pour passer la nuit le 9 août 2024 et une personne mandatée par le conseil municipal viendra ouvrir la porte de l'Hôtel de Ville et accueillir les marcheurs.

La décision du conseil municipal sera transmise à Monsieur Roger Bouchard, Responsable des marches d'un Sanctuaire à l'autre.

**ADOPTÉE**

**10.9 Programme aide financière : En Estrie ça bouge – Dépôt (résolution)**

ENTENDU que le conseil municipal de la Ville de Scotstown souhaite offrir des sites pour la pratique d'activités sportives aux citoyens de Scotstown;

ENTENDU que certains lieux municipaux doivent être facilement accessibles, sécuritaires, et dans le secteur du centre du périmètre urbain pour les personnes de tout âge ;

ENTENDU que la municipalité reçoit des demandes des résidents plus âgés de pouvoir faire un peu de marche près de leur résidence ou du centre du village sans avoir à traverser le réseau routier ainsi que pour les familles avec des jeunes enfants ;

ENTENDU que la ville est propriétaire du Parc Walter-MacKenzie qui est un site naturel magnifique avec la partie boisée longeant la rivière au saumon ainsi que le parc multifonctionnel qui peuvent être relié par un sentier pédestre et faire une boucle pour les gens qui veulent exercer la marche sur un petit sentier ;

**2024-05-233**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

- d'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour un montant total de 13 000 \$ dans le cadre du Programme Demande de soutien financier « En Estrie, ça bouge! », *Volet Activité physique, sportive et de plein air* du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, soit une aide financière demandée de 9 500 \$ pour la réalisation du projet suivant : Sentier pédestre urbain;
- de désigner Madame Monique Polard, Directrice générale, pour signer la présente demande et fournir tous les documents et les

renseignements requis au Conseil Sport Loisir de l'Estrie, et en assurer le suivi auprès de celui-ci.

**ADOPTÉE**

**10.10 Fonds AgriEsprit de Fac (résolution)**

Considérant que le conseil municipal étudie depuis plusieurs mois un projet d'aménagement d'un parc à l'arrière de l'Hôtel de Ville ;

Considérant que ce projet permettra d'améliorer la qualité de vie dans votre collectivité rurale par la présence un lieu où des jardins communautaires, arbres fruitiers serait un avantage pour les citoyens et favoriser des saines habitudes de vies;

Considérant qu'un village, une ville ou une municipalité rurale de moins de 150 000 habitants peut déposer une demande aide financière;

2024-05-234

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds AgriEsprit de FAC visant l'aménagement d'un parc pour un projet total de 20 000 \$, soit une aide financière demandée au montant de 20 000 \$ et que la ville fournira sa part financière exigée pour respecter les critères;

Que Madame Monique Polard, Directrice générale, est nommée responsable de ce dossier pour et au nom de la Ville de Scotstown.

**ADOPTÉE**

**10.10 ASTROLab – Laissez-passer (tirage) – Information dans l'Info-Scotstown (résolution)**

2024-05-235

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les laissez-passer reçus de l'ASTROLab soient remis par un tirage. Les citoyens pourront participer au tirage en remplissant un coupon qui sera diffusé dans la prochaine édition du bulletin municipal L'Info-Scotstown.

Le tirage sera fait lors de la séance du conseil municipal le 4 juin 2024.

**ADOPTÉE**

**11. Correspondance, nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia**

**11.1 Rapport eau potable – Normes du manganèse**

Considérant que le Conseil des ministres du Québec a apporté des modifications au Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) afin d'y intégrer une norme de 0,12 mg/L pour le manganèse dans l'eau potable. Cette norme entrera en vigueur le 21 juin 2024 ;

Considérant au niveau fédéral, la concentration maximale acceptable (CMA) dans l'eau potable est aussi de 0,12 mg/l. Cette valeur est établie en fonction des critères de santé;

Considérant que le suivi du manganèse ne fût pas requis de façon réglementaire, des échantillons ont été prélevés sur le réseau de distribution de la ville en avril 2021 et 2024 ;

**2024-05-236**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les membres du conseil ont pris connaissance des résultats d'analyse de l'eau potable au cours des dernières années et qui démontrent que la concentration moyenne de ces échantillons (0.012 mg/l) est dix (10) fois inférieure à la norme (0.120 mg/l) pour l'eau potable de la Ville de Scotstown;

Que Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, fait lecture d'une lettre de la firme Aquatech, responsable de l'exploitation des réseaux municipaux qui explique que la modification au règlement porte aussi sur le suivi du manganèse. Il sera dorénavant obligatoire de prélever un minimum d'un échantillon, entre le 1er juillet et le 1er octobre, pour l'analyse du manganèse. Cet ajout au suivi sera mis en oeuvre dès cette année à la Ville de Scotstown.

Que lorsque la qualité de l'eau brute dépasse la norme, différents procédés de traitement peuvent être mis en place pour corriger la situation. Le choix de ces procédés sera fonction de l'ensemble des paramètres de qualité de l'eau, du volume quotidien, de l'espace disponible. Les principaux procédés sont les filtres à sable vert (avec ou sans oxydation), et les filtres biologiques (ex : Système FERAZUR® – MANGAZUR®). Plusieurs municipalités au Québec, qui ont des enjeux avec de fortes concentrations en manganèse, sont pourvues de ces équipements.

Que selon les résultats obtenus, la faible concentration moyenne en manganèse de l'eau de la ville de Scotstown ne justifie pas l'ajout de ces procédés.

Qu'à noter qu'un système d'osmose inversé peut-être installé directement au robinet des résidences. Selon Santé Canada, cela constitue la technique la plus efficace et la plus fiable pour réduire la concentration de manganèse dans l'eau potable destinée à la consommation (pour boire et cuisiner).

**ADOPTÉE**

**11.2** Aucun sujet

**11.3** Aucun sujet

**12. Projets à l'étude**

**12.1** Aucun sujet

**13. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des personnes présentes dans l'assistance.

**14. Levée de la séance (résolution)**

**2024-05-237**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024**

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 30.

**ADOPTÉE**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

**VILLE DE SCOTSTOWN**

\_\_\_\_\_  
Marc-Olivier Désilets, Maire

\_\_\_\_\_  
Monique Polard, Directrice générale